

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1060

commune (s) : Solaize

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Repos et appartenant aux époux Boissier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de la requalification du secteur de la rue du Repos à Solaize, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 64 mètres carrés située rue du Repos, cadastrée sous le numéro 93 de la section AX et appartenant aux époux Boissier.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits époux céderaient le bien en cause à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 85638 en date du 28 décembre 1971, étant entendu que la Communauté urbaine ferait construire, à ses frais, un mur de soutènement surmonté d'un grillage le long du pan coupé et de la rue de l'Ozon, au nouvel alignement ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 85638 en date du 28 décembre 1971 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondant aux frais d'actes notariés sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0714 :

- en dépenses - compte 211 100 - fonction 824 - en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - pour ordre - exercice 2003,

- en dépenses réelles - compte 211 100 - fonction 824 à hauteur de 500 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,